

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 déc. 2019

Date d'édition: 8 déc. 2019

Version: 3

Page 1/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

## Sanosil S003

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Sanosil S003

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Désinfectant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Sanosil**

Eichtalstrasse 49  
8634 Hombrechtikon  
Switzerland

**Téléphone:** +41 55 254 00 54

**Télécopie:** +41 55 254 00 59

**E-mail:** kundeninfo@sanosil.ch

**Site web:** www.sanosil.ch

Communiquant Suisse :

Sanosil AG  
8634 Hombrechtikon  
N° d'autorisation OFSP : CHZB2202

CPID : 167677-12

DISTRIBUTEUR SUISSE :

**HYPROS SA**  
1228 Plan-les-Ouates

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse : 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

##### Conseils de prudence Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 déc. 2019

Date d'édition: 8 déc. 2019

Version: 3

Page 2/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

## Sanosil S003

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration n
n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0	<b>peroxyde d'hydrogène en solution ... %</b> Acute Tox. 4, Ox. Liq. 1, Skin Corr. 1A <b>Danger</b> H271-H302-H314-H332	0 - ≤ 1,5 Pds %
n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	<b>acide phosphorique</b> Skin Corr. 1B <b>Danger</b> H314	0 - ≤ 0,1 Pds %
n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	<b>argent</b> Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 <b>Attention</b> H400-H410 Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 10	0 - ≤ 0,03 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Eau, Extincteur à sec, Dioxyde de carbone, mousse résistante à l'alcool.

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 8 déc. 2019

**Date d'édition:** 8 déc. 2019

**Version:** 3

Page 3/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

## Sanosil S003

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Refroidir les conteneurs fermés en projetant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une aération suffisante.

Évacuer les personnes en lieu sûr.

Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Voir section 8.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

### \* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Des pertes du produits pendant l'application doivent être collectées dans des conteniteurs appropriés et éliminées comme déchets spéciaux.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### \* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

La gestion simultanée de produits et mélanges incompatibles doit être évitée. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Utilisation: Désinfection de surface avec chiffons.

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 8 déc. 2019

**Date d'édition:** 8 déc. 2019

**Version:** 3

Page 4/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

## Sanosil S003

### \* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec des acides ou des bases.

**Classe de stockage:** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation:

Le produit ne doit être ni pulvérisé ni vaporisé pour la désinfection.

Les aliments ne doivent pas être en contact direct avec les désinfectants ou leurs solutions d'application. Les résidus sur les surfaces de travail, les équipements et les appareils traités doivent être maintenus aussi bas que possible par rinçage à l'eau potable.

L'utilisation de désinfectants chimiques sur les surfaces et les équipements, ainsi que dans les récipients, doit être limitée aux matériaux non absorbants (métaux, verre, céramique, éventuellement sur des plastiques non ramollis).

Après la durée d'exposition prescrite, les surfaces et l'équipement désinfectés ainsi que les récipients doivent être rincés plusieurs fois à l'eau douce de qualité de l'eau potable.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	peroxyde d'hydrogène en solution ... % n°CAS: 7722-84-1	① 1 ppm (1,4 mg/m <sup>3</sup> ) ② 2 ppm (2,8 mg/m <sup>3</sup> )
BE	peroxyde d'hydrogène en solution ... % n°CAS: 7722-84-1	① 1 ppm (1,4 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ Peroxyde
VLA (FR)	peroxyde d'hydrogène en solution ... % n°CAS: 7722-84-1	① 1 ppm (1,5 mg/m <sup>3</sup> )
CH	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	① 2 mg/m <sup>3</sup> ② 4 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (einatembare Fraktion)
BE	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	① 1 mg/m <sup>3</sup> ② 2 mg/m <sup>3</sup>
IOELV (EU)	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	① 1 mg/m <sup>3</sup> ② 2 mg/m <sup>3</sup>
VRI (FR)	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2	① 0,2 ppm (1 mg/m <sup>3</sup> ) ② 0,5 ppm (2 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ réglementaire indicative
BE	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (métal)
IOELV (EU)	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (Silver compounds, soluble, calculated as Ag)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 8 déc. 2019

**Date d'édition:** 8 déc. 2019

**Version:** 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

Page 5/10

## Sanosil S003

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRI (FR)	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (réglementaire indicative) Argent composés, soluble, exprimé en Ag
CH	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ② 0,02 mg/m <sup>3</sup> ⑤ einatembare Fraktion (Silbersalze als Ag berechnet)
IOELV (EU)	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (metal)
CH	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ② 0,8 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (Metall, einatembare Fraktion)
VRI (FR)	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (réglementaire indicative; métal)
BE	argent n°CAS: 7440-22-4	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ⑤ composés, soluble; exprimé en Ag

### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

\*

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

### 8.2.2. Protection individuelle



#### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

#### Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de nitrile, épaisseur 0.4 mm. Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

#### Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Dans le cas d'une application par balayage >30 min, un respirateur avec filtre à gaz (contre CAS 7722-84-1) doit être utilisé. Type de filtre: ABEK-P3

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

\*

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État:** Liquide

**Couleur:** incolore

**Odeur:** sans odour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 8 déc. 2019

**Date d'édition:** 8 déc. 2019

**Version:** 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

Page 6/10

## Sanosil S003

### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	2 - 3	20 °C		
Point de fusion	-1 °C			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non applicable</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>			
Pression de la vapeur	1,9 hPa	20 °C		Peroxyde d'hydrogène
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Acide fort, Base forte, Comburant

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 déc. 2019

Date d'édition: 8 déc. 2019

Version: 3

Page 7/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

## Sanosil S003

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution ... %	<b>DL50 par voie orale:</b> 376 mg/kg (Rat) <b>DL50 dermique:</b> 3 000 mg/kg (Rat) <b>LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 2 mg/l 4 h (Rat)
7664-38-2	acide phosphorique	<b>DL50 par voie orale:</b> 1 530 mg/kg (Rat) <b>DL50 dermique:</b> 2 740 mg/kg (Lapin)

**Toxicité orale aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité dermique aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité inhalatrice aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancerogénité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations complémentaires:**

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution ... %	<b>LC50:</b> 16,4 mg/l (Poisson) <b>LC50:</b> 2 mg/l (Daphnia pulex) <b>EC50:</b> 1,38 mg/l (Algue)
7440-22-4	argent	<b>LC50:</b> 0,015 mg/l 2 d (crustacés) <b>LC50:</b> 0,00807 mg/l 4 d (poisson) <b>EC50:</b> 0,0092 mg/l 2 d (crustacés) <b>EC50:</b> 0,00198 mg/l 3 d (Algue)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 déc. 2019

Date d'édition: 8 déc. 2019

Version: 3

Page 8/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

## Sanosil S003

### Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
7440-22-4	argent	Non	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution ... %	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
7664-38-2	acide phosphorique	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
7440-22-4	argent	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### \* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit:

16 05 07 *	Produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

\*: Soumis à une documentation.

##### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

##### Code des déchets conditionnement:

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Résidus du produit sont à éliminer comme le produit (déchet spécial).

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 déc. 2019

Date d'édition: 8 déc. 2019

Version: 3

Page 9/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

## Sanosil S003

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. N° UN</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable			
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable			
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable			

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
négligeable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### 15.1.1. Réglementations EU

**Autorisations:**

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

### 15.1.2. Directives nationales



**[CH] Directives nationales**

### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe de risque pour les eaux (Suisse): A

SR 813.12 Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio)

Autorisation n° CH: CHZB2202

Autorisation n° DE: N-30321

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôle de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 8 déc. 2019

**Date d'édition:** 8 déc. 2019

**Version:** 3

Page 10/10



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

## Sanosil S003

13.1. Méthodes de traitement des déchets

### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC50 Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC50 Concentration létale 50%

LD50 Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

SVHC Substance of Very High Concern

UN Nations unies

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulative

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervals réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente